Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261103-D_26_10_142-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 3 novembre 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 22/10/2026
Date d'affichage
Le 22/10/2026

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 19**

***Votants* : 23**

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur BRAULT Hugues, Maire de La Richardais.

Étaient présents : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **MEHOUAS** Philippe, **HELEUX** Hubert, **COUSTILLET** Yves, **FORESTIER** Mikaël, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **DUPONT** Clothilde, **CARNET** Catherine, **GROUALLE** Véronique, **RANVEL** Roselyne, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

4 Absents excusés : Messieurs **PERSON** Olivier, **VIDEAU** Fabrice, **DUPOIRON** Denis et Madame **DOGUÉ** Marie-Noëlle

4 Pouvoirs : Monsieur **PERSON** Olivier a donné pouvoir à Madame COSSE-LE-GRAND Corinne, Monsieur **VIDEAU** Fabrice donne pouvoir à Madame GRIGNON-SINAY Sylvie, Monsieur **DUPOIRON** Denis donne pouvoir à Monsieur BRAULT Hugues, Madame **DOGUÉ** Marie-Noëlle donne pouvoir à M. MARSAC

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 05/11/2026 :

Le Maire,
Hugues BRAULT

Délibération n° 26-11-142

➢ Renouvellement du Projet Educatif Enfance Jeunesse 2027-2031

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la volonté de la commune de poursuivre son engagement en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes, de leur réussite éducative et de leur accompagnement vers l'autonomie ;
Considérant que le Projet éducatif enfance jeunesse constitue un cadre de référence permettant de définir les orientations éducatives de la commune, de coordonner les actions mises en œuvre et de favoriser la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs ;
Considérant la nécessité de renouveler ce projet pour tenir compte de l'évolution des besoins des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que des enjeux éducatifs du territoire ;
Considérant que ce projet vise notamment à favoriser la continuité éducative, l'inclusion, la citoyenneté, le vivre-ensemble et l'accès de tous les enfants et les jeunes aux activités éducatives et de loisirs ;
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du Projet éducatif enfance jeunesse de la commune de La Richardais pour la période 2027-2031.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20261103-D_26_10_142-DE

- Valide les orientations éducatives et les objectifs définis dans le cadre de ce projet, visant à accompagner le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes, à soutenir les familles et à renforcer la cohérence des actions éducatives sur le territoire communal
- Autorise la mise en œuvre des actions nécessaires à la réalisation de ce projet, en lien avec les services municipaux, les établissements scolaires, les associations et les partenaires institutionnels concernés.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que les dépenses liées à la mise en œuvre du projet seront inscrites aux crédits correspondants du budget communal, dans la limite des crédits votés.

Pour extrait conforme,
À La 05/11/2026
Le Maire,
Hugues BRAULT

